

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
SIVU ECOLES ASSAS - GUZARGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :  
en exercice 12  
présents : 10  
procuration : 1  
Votants : Pour : 11  
Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale POMMIER

Présents :

Assas : M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents : C. CHERCHI

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 /2021

-----  
**DELIBERATION 2021/001**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2020**

Mme Pascale POMMIER, la Présidente, expose au Comité Syndical que depuis le 20 juin 2020 de nouvelles règles sont applicables pour le SIVU. Ainsi les séances du comité syndical donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Ce dernier est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

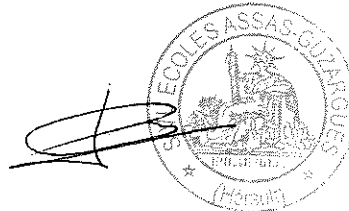
Mme Pascale POMMIER propose donc de voter pour l'approbation du procès-verbal du 20 octobre 2020.

Le Comité syndical entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 20 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié

La Présidente,  
Pascale POMMIER



Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte tenu de la publication le 08/04/2021  
De la notification le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 13/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :  
en exercice 12  
présents : 11  
procuration : 1  
Votants : Pour : 12  
Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Vanessa SOURY

Présents :

Assas : C. CHERCHI – M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents :

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 /2021

-----  
**DELIBERATION 2021/002**

**BUDGET PRINCIPAL  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
DRESSE PAR Mme POMMIER Pascale, Présidente**

Mme Pascale POMMIER s'étant retirée, Mme Vanessa SOURY, Vice-présidente assure la présidence. Le Conseil Syndical, après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Pascale POMMIER, Présidente, délibère à l'unanimité.

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

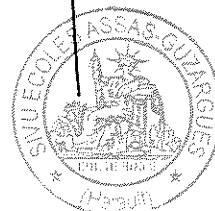
Libelles	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 904.29		2 218.55		6 122.84
Operations exercice	228 092.5 0	224 837.0 9	5 132.7 7	5 201.55	233 225.2 7	230 038.6 4
totaux	228 092.5 0	228 741.3 8	5 132.7 7	7 420.10	233 225.2 7	236 161.4 8
résultat de l'exercice	- 3 255.41		-	68.78	- 3 186.63	
résultat de clôture		648.88		2 287.33		2 936.21
restes à réaliser						

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion dressé par M le Receveur Municipal des Matelles.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié.

La Vice-présidente,  
Vanessa SOURY

Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte de la publication le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 03/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le



SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :  
en exercice 12  
présents : 11  
procuration : 1  
Votants : Pour : 12  
Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale POMMIER

Présents :

Assas : C. CHERCHI – M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents :

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 / 2021

-----  
DELIBERATION 2021/003

BUDGET PRINCIPAL  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020  
DRESSE PAR M. LE RECEVEUR DES MATÉLLES

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié.

La Présidente,  
Pascale POMMIER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte de la publication le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 13/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le



SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :	
en exercice	12
présents :	11
procuration :	1
Votants :	Pour : 12 Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale POMMIER

Présents :

Assas : C. CHERCHI – M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents :

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 / 2021

**DELIBERATION 2021/004**

**SOMME ALLOUEE AUX ENFANTS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

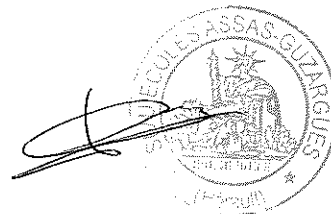
Madame la Présidente expose au Comité Syndical que les crédits votés pour les enfants en 2020 étaient de 50 € par enfant.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'allouer la somme de 50 € par enfant pour 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié.

La Présidente,  
Pascale POMMIER



Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte de la publication le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 13/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :  
en exercice 12  
présents : 11  
procuration : 1  
Votants : Pour : 12  
Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale POMMIER

Présents :

Assas : C. CHERCHI – M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents :

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 /2021

DELIBERATION 2021/005

SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

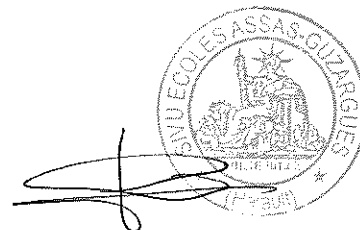
Le Conseil syndical vote à l'unanimité une subvention de :

- 300 € aux coopératives scolaires maternelle et élémentaire répartis en fonction du nombre de classes dans chacune des écoles soit :  
100 € à verser à la coopérative scolaire maternelle (2 classes).  
200 € à verser à la coopérative scolaire élémentaire (4 classes).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié.

La Présidente,  
Pascale POMMIER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte de la publication le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 13/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le



SEANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un  
et le sept avril  
à dix-huit heures

Nombre de membres :  
en exercice 12  
présents : 11  
procuration : 1  
Votants : Pour : 12  
Contre :

Les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale POMMIER

Présents :

Assas : C. CHERCHI – M-A EUZET – J. GRAU – J PEREZ – P. POMMIER – A. RANDADO  
Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS – H. FLOURIEUSSE – J-M. SANCEY – V. SOURY

Absents :

Procurations : G. GOGUET à V. SOURY

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 30 / 03 /2021

**DELIBERATION 2021/006**

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le projet de budget primitif 2021

Ce document financier se présente comme suit :

section de Fonctionnement	dépenses	263 565.40
section de Fonctionnement	recettes	263 565.40
section d'Investissement	dépenses	14 601.60
section d'Investissement	recettes	14 601.60

Le Comité syndical, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- > Approuve à l'unanimité le présent document.
- > Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté par chapitre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié.

La Présidente,  
Pascale POMMIER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente  
Compte de la publication le 08/04/2021  
Et de la transmission à M. le Préfet le 13/04/2021  
Accusé de réception en préfecture le

